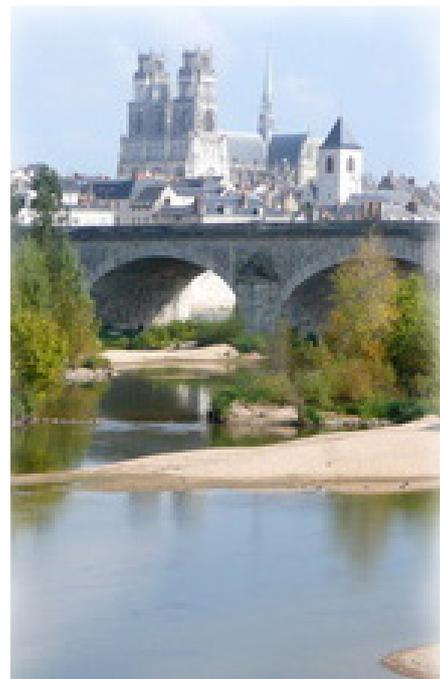




Lettre d'information du groupe des Associations, des Institutions, de l'Économie Sociale et Solidaire et de l'Environnement du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional du Centre-Val de Loire



Le groupe des Associations, des Institutions, de l'Économie Sociale et Solidaire et de l'Environnement du CESER Centre-Val de Loire a le plaisir de vous présenter sa lettre d'information.

Vous retrouverez ici les interventions des membres lors de la plénière du CESER Centre-Val de Loire du 25 juin 2018.

Au sommaire de cette lettre

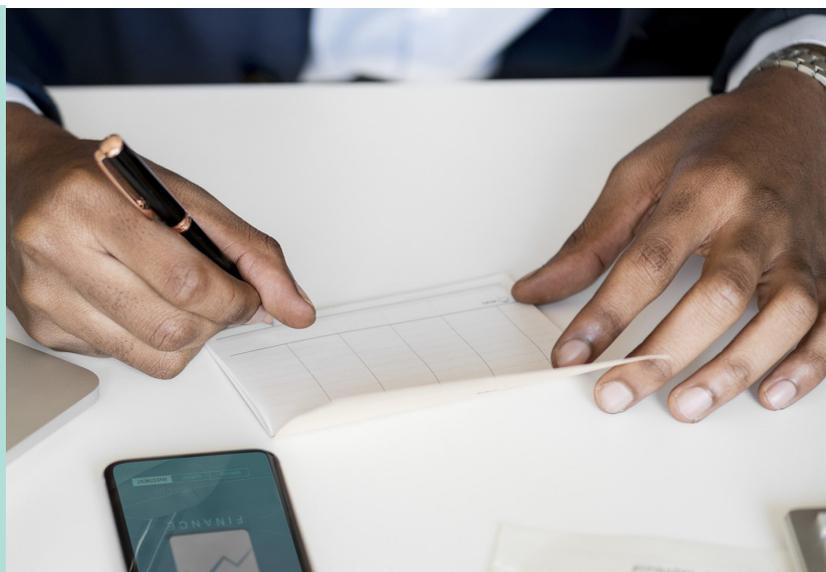
- Compte administratif , RA et DD 2017
- Décision modificative n°1
- Pass jeunes
- Stratégie ESS
- Plan d'actions pour l'égalité
- Stratégie régionale pour la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle
- Mise en oeuvre des aides économiques sur le territoire régional en 2017

Compte administratif, RA et DD 2017

Le Groupe AIESSE ne s'est pas prononcé sur ce sujet.

Parmi les points rappelés par le Vice-Président Marc Gricourt lors de son intervention, on notera que la région, qui s'est vu attribuer la note AA par l'agence Fish pour sa bonne gestion budgétaire, connaît actuellement une situation particulière où elle n'a pas la maîtrise complète de ses recettes. Par ailleurs il a également été souligné que la Région poursuivra, pour les années à venir, sa politique volontariste en matière d'investissements afin de valoriser le rayonnement et l'attractivité régionale, et ce au dépend d'un risque d'endettement croissant.

A la suite de la présentation de l'avis par le rapporteur Alain Robert et des précisions apportées par le Vice-Président Marc Gricourt, le Groupe a voté en faveur de l'avis qui a été approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil.



Décision modificative n°1

Le groupe se réjouit de l'engagement du Conseil Régional, afin de pallier la suppression par l'Etat des contrats aidés au dernier trimestre 2017.

En effet, le Groupe rappelle que le CESER s'était fortement mobilisé sur cette question, notamment en soulignant l'importance que revêtaient ces emplois dans le fonctionnement des lycées mais aussi en constatant et rappelant le nombre de personnes en contrats aidés, touchées par cette suppression subite. Toutefois, malgré les actions mises en place par la Région pour apporter des solutions à ces personnes et réduire les effets de cette décision gouvernementale, la totalité des emplois supprimés n'a pas pu être remplacée.

Aussi, le Groupe AIESSE s'interroge sur les moyens que la Région mettra en place afin de répondre besoins de la population régionale, tout en respectant la réglementation de diminution d'emplois imposée dans les collectivités. En ce sens, il fait part de son souhait d'informations supplémentaires sur ce dossier, et d'obtenir plus particulièrement des éléments portant sur la stratégie prévu par la Région à long terme.

Enfin, le Groupe émet une vigilance concernant l'impact que provoquera la nouvelle organisation des rythmes scolaires sur les horaires et parcours des ramassages scolaires ; et s'inquiète de son incidence, d'une part sur le budget alloué aux transports scolaires, et d'autre part sur les familles, pour lesquelles une diminution des offres de prestations à l'égard des élèves pourrait causer des difficultés.

Ayant fait connaître ses réserves, le groupe a voté en faveur de l'avis.

D'après l'intervention de Martine Rico.

Pass Jeunes

L'avis est rapporté par Caroline Auger, membre du groupe.

A la suite de la lecture de l'avis, le Groupe AIESSE salue la mise en place par le Conseil Régional de la plateforme Pass Jeunes intitulée « Yep's », destinée aux jeunes âgés de 15 à 25 ans. Si cet outil a pour objectif de faciliter l'accès à de nombreuses aides et services en termes de culture, sport, premiers équipement, mutuelle étudiante, restauration ou transport, le Groupe s'interroge sur deux points. Le premier point porte sur l'accès aux offres d'hébergement en internat. Le second concerne les modalités d'usage de la plateforme, en particulier celles portant sur le paiement et le remboursement de prestation.

En ce sens, le Groupe fait part de son souhait de transparence sur ces questions, d'autant plus que ces dernières sont relatives aux réglementations en vigueur (CNIL, RGPD¹). Il émet donc une vigilance quant à l'utilisation des informations demandées aux utilisateurs (photos numériques, identifiants, informations personnelles inscrites à l'état civil, statut d'élève, étudiant ou apprenti, ...) et s'oppose formellement à l'utilisation du numéro de sécurité sociale (NIRPP). Le Conseil Régional devra également être vigilant à ne pas conserver les données des familles des jeunes sous statut d'élèves mineurs lorsque ces derniers évolueront vers un autre statut ne nécessitant plus un lien avec leur famille.

Enfin, le Groupe souhaite que la mise en place du dispositif soit réalisée avec toute la prudence nécessaire, en s'assurant de la bonne fonctionnalité du site ainsi que son ergonomie, en amont et sur toutes les plateformes existantes (PC, tablettes, smartphones). Il rappelle que ce travail de vérification est essentiel afin d'éviter tout dysfonctionnement au lancement du site.

Malgré ces quelques réserves, le Groupe a voté en faveur de l'avis.

D'après l'intervention de Martine Rico.



RGPD : Règlement Général de la Protection des Données ; en vigueur depuis le 25 mai 2018.

Stratégie régionale

Le Groupe partage favorablement l'avis émis par le rapporteur sur la Stratégie Régionale de l'ESS. Il est toutefois intervenu à trois reprises sur le sujet, afin d'apporter des éléments complémentaires.

Tout d'abord, le Groupe évoque la question particulière du poids économique et social régional des Etablissements et services d'aide par le travail dédiés aux travailleurs en situation de handicap (ESAT et Entreprises Adaptées). Il souligne ainsi que les ESAT, qui accueillent des travailleurs handicapés (dont le maintien de l'autonomie est financé par l'agence Régionale de santé), ont des contraintes identiques à toute entreprise notamment dans les registres du fonctionnement et investissements.



Afin d'illustrer ses propos, le Groupe rappelle la politique historiquement volontariste des associations ESS dans ce secteur, dont la présence sur les territoires se constate à travers l'implantation d'ESAT, aussi bien en zones urbaines que rurales. Ces établissements participent au maintien d'une dynamique économique locale ainsi qu'à la création de nouvelles ressources. Ils font également preuve d'innovation, de par l'évolution continue de leurs modèles d'organisation et de prestations tels que l'investissement dans l'alimentation biologique, ou la création de dispositifs d'accompagnement à l'emploi afin de faciliter l'accès des personnes en situation de handicap. Toutefois, malgré ces qualités indéniables, le Groupe souligne que les ESAT reposent sur des équilibres fragiles, comme en témoignent les indicateurs régionaux, notamment en termes d'immobiliers (rénovation et création de bâtiments) ainsi que de remplacement d'équipements lourds et innovants.

Afin de pallier cette fragilité, le Groupe souhaite un engagement plus appuyé du Conseil Régional, qui pourrait se traduire par un renforcement économique de ces entreprises dédiées aux travailleurs en situation de handicap.

D'après l'intervention de Dominique Lorenzi-Bry.

La seconde intervention porte plus particulièrement sur l'approche de la sensibilisation, de la recherche et de l'innovation dans l'Economie Sociale et Solidaire.

Le Groupe rappelle ainsi qu'une grande majorité des entreprises de l'ESS sont nées, en région, d'initiatives innovantes et jouent aujourd'hui un rôle majeur en termes d'innovation organisationnelle et sociale – que cela soit à travers des travaux de recherche ou par des actions de terrain – dans un grand nombre de secteurs d'activité.

Outre cet aspect, le Groupe souligne également que cette économie est bien souvent novatrice et force de propositions dans la mise en œuvre d'actions autour du développement économique régional, de la transition énergétique ou de l'économie circulaire ; comme le démontre la participation et l'engagement de ses acteurs aux travaux du Conseil Régional, notamment au SRADDET.

En ce sens, le Groupe s'attarde plus particulièrement sur un travail de recherche, réalisé dans le cadre de la préparation du colloque Nature et Ville qui s'est tenu du 13 au 15 juin 2018 à Tours, qui a permis la mise en exergue de nombreuses d'actions innovantes ayant pour objet le développement de l'économie circulaire, et dont la majorité étaient réalisés par des structures de l'ESS. Cet exemple permet de rendre compte, à lui seul, de l'importance de cette économie pour le territoire régional, mais justifie également le rôle de chef de file que souhaite porter la Région pour favoriser un essor de l'ESS.

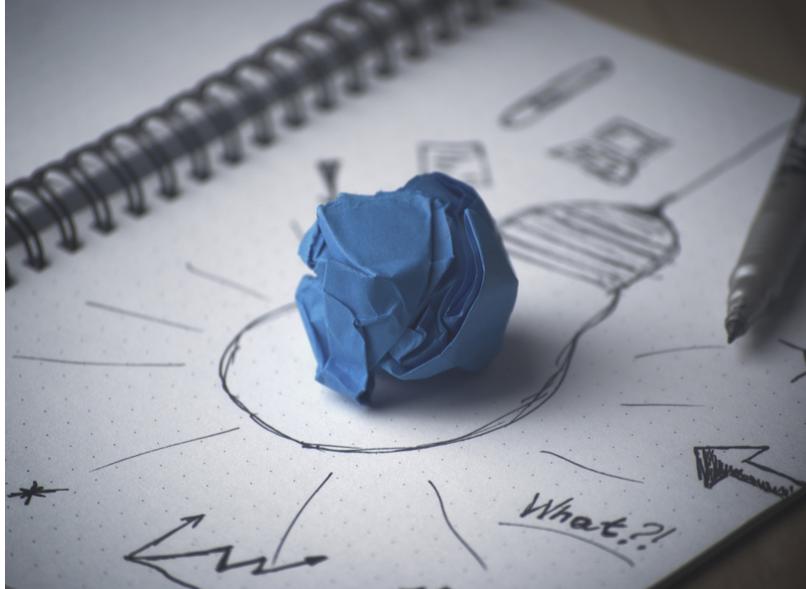
En ce sens, le Groupe fait part de ses propositions pour permettre à la Région Centre-Val de Loire de renforcer l'ESS :

- Diffuser les connaissances,
- Accompagner les initiatives sous des formes multiples, qui vont de l'appui juridique à la formation, en passant par l'appui financier,
- Appuyer recherche et l'innovation,
- Coordonner et mettre en synergie les acteurs et de leurs initiatives.

Afin que celles-ci puissent être réalisées, le Groupe suggère la mise en place de partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche car ces derniers, à travers les formations de niveau Master, s'inscrivent bien souvent dans l'axe 2 de la stratégie régionale de l'ESS, relatif à la professionnalisation des acteurs de l'ESS. Le Groupe propose également d'inclure à ce partenariats les laboratoires de recherche universitaires et les écoles d'ingénieurs spécialisés dans les Sciences Humaines et Sociales, ces établissements pouvant développer des programmes de recherche ciblés sur les conditions de développement de l'ESS sur les territoires régionaux.

Aussi, afin de répondre pleinement aux ambitions de la stratégie et plus particulièrement son deuxième axe, le Groupe formule le vœu que celle-ci acte les possibilités de coopération avec les institutions de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans l'objectif de promouvoir pleinement l'économie sociale et solidaire dans les dynamiques de développement régional.

D'après l'intervention de Jean-Paul Carrière.



Enfin, Dominique Sacher prend la parole, dans une intervention reprenant l'historique de l'ESS en région :

« Mon propos sera en trois temps : Hier, Aujourd'hui et pour l'avenir.

Hier : Que de chemin parcouru depuis le 2 juillet 2001 où le rapport « les associations en région Centre : impacts économiques et sociaux » répondait à une auto-saisine du bureau du CESR. Un rapport de Pierre GRAVRAND de l'URAF, dont le groupe de travail était présidé par Georges LEBAT de Force Ouvrière et dont le rapporteur était Paul LEBRETON de l'URIOPSS. Permettez-moi de rappeler les recommandations faites par le CESR :

- Faciliter l'engagement Associatif
- Soutenir les coordinations associatives régionales.
- Clarifier les relations entre le secteur de l'ESS et le secteur marchand.
- Intensifier le partenariat institutionnel et financier entre les associations et les collectivités publiques en signant une charte d'engagement réciproque à l'image de celle signée par le premier ministre à l'occasion du centenaire de la loi de 1901.

Cette charte fut signée avec le Conseil Régional et se confirma en 2005 dans le projet Cap ASSO.

Aujourd'hui : La loi du 31 juillet 2014 a constitué une reconnaissance légale de l'ensemble des acteurs de l'ESS. Cette économie est un mode d'entreprendre adapté à tous les domaines de l'activité humaine. Cela est correctement décrit dans l'avis de notre rapporteur du CESER et dans le rapport de Monsieur le président du Conseil Régional.

Depuis la loi NOTRe, le Conseil Régional et les 3 autres chambres consulaires régionales ont invité la CRESS à tenir toute sa place dans l'élaboration du SRDEII. Je pense au forum dédié à l'ESS du 26 avril 2016 à Châteauroux qui a permis d'associer à la réflexion plus de 400 personnes mais aussi en nous associant dans Dev-up.

Pour l'avenir : Avec la Stratégie Régionale de l'ESS et ses 20 propositions nouvelles c'est une autre étape qui va s'ouvrir avec des perspectives nouvelles pour les acteurs de l'ESS en complément de ce que la région propose déjà depuis 2005 (cap-Asso). Nous nous félicitons de l'ambition portée par la Région pour l'ESS

Cette stratégie de l'ESS présentée en 4 axes vient conforter les mesures qui concernent les entreprises de l'ESS mentionné dans SRDEII mais elle se veut plus large que l'angle économique pour concevoir l'ESS à 360° avec des ambitions sociales et environnementales sur tous les territoires.

Nous soutenons Le rôle de chef de file que la Région y affirme. Elle sera aux côtés de l'Etat lors de la prochaine Conférence Régionale de l'ESS (CoRESS) pour que celle-ci soit l'occasion de mieux faire connaître l'ESS aux EPCI.

Nous « apprécions » la prise en compte d'un grand nombre de nos propositions : du développement de l'entrepreneuriat (CAE, incubation, financement...) au développement de la solidarité par l'emploi (territoire zéro chômeur) sans oublier l'égalité des territoires (épargne citoyenne, PTCE, centre bourg) et le travail sur l'engagement des jeunes générations. »

L'avis sur la Stratégie Régionale de l'ESS (SRESS) a été voté à la majorité.



Plan d'action sur l'égalité

Le Groupe, s'il approuve l'avis sur le plan d'action régional pour l'égalité 2018-2021, déplore que celui-ci ne traite pas de l'ensemble des égalités, en se limitant presque uniquement à l'égalité des genres.

En ce sens, il souhaite que l'axe 3 « Accessibilité pour toutes et tous dans tous les domaines », en particulier, fasse l'objet d'un développement plus accrue, notamment à travers la réaffirmation du soutien aux solidarités par les politiques publiques.

Par ailleurs, le Groupe souligne que deux actions du Plan mériteraient certains apports : l'action 23 « Accès à la santé » et l'action 26 « Co-construire des réponses adaptées et bienveillantes à l'égard des populations en exclusion et participer à retisser des liens ». En effet, il regrette l'absence, pour la première, d'indicateurs de réussite des actions projetées. Concernant la seconde action, le Groupe constate qu'elle ne fait état que d'une partie de la population : « les personnes réfugiées ».

Aussi, le Groupe invite le Conseil Régional à faire de sa politique régionale une politique d'inclusion pour toutes et tous.

Le Groupe a voté en faveur de l'avis, qui a été adopté à la majorité.

D'après l'intervention de Marie-Paul Legras-Froment.



Stratégie régionale pour la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle



Le Groupe, tient à souligner l'organisation exemplaire de la réflexion portant sur une stratégie régionale pour la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle, à laquelle les différents acteurs de ce domaine, tels que les universités et les organismes, ont été associés.

Cependant, bien que partageant l'avis du rapporteur, il fait part d'un point de vigilance relatif aux possibilités d'action concrètes. Il souligne ainsi l'importance de traiter de l'amélioration de la culture scientifique et technique, en ces temps où les fondements même de la connaissance et des méthodes scientifiques sont remis en cause par certains groupes extrémistes.

Malgré cette réserve, le Groupe relève que la réflexion entreprise sur ce projet stratégique permet à la fois de stimuler les liens entre les différents corps enseignants, mais aussi par cette occasion, de stimuler auprès des élèves une curiosité et une envie de s'orienter vers un cursus scientifique. Il salue également la volonté de ce travail à agir en faveur d'une égalité femmes et à cibler le public éloigné des centres de culture. Enfin, il apprécie que ce projet se présente également comme une ouverture vers le développement de sciences participatives, permettant ainsi à la société civile de contribuer au progrès et aux scientifiques de s'appuyer sur leurs concitoyens.

Le Groupe a voté en faveur de l'avis, qui a été adopté à la majorité.

D'après l'intervention de Catherine Beaumont.

Mise en œuvre des aides économiques sur le territoire régional en 2017

Le groupe n'a pas réalisé d'intervention sur ce dernier sujet.

Néanmoins, il a voté en faveur de l'avis.



Les auteurs des interventions :

Martine Rico : Membre de la 1ère commission du CESER Centre-Val de Loire, coordinatrice régionale Fédération des Conseils des Parents d'Elèves (FCPE)

Dominique Lorenzi-Bry : Membre de la 4ème commission du CESER Centre-Val de Loire, représentante du collectif d'associations du groupe ALERTE et secrétaire de l'URIOPSS Centre-Val de Loire.

Jean-Paul Carrière : Membre de la 2ème commission du CESER Centre-Val de Loire, représentant de l'université de Tours

Marie-Paul Legras-Froment : Membre de la 1ère commission du CESER Centre-Val de Loire, représentante régionale de la FAS

Catherine Beaumont : Membre de la 4ème commission du CESER Centre-Val de Loire, représentante de l'INSA, BRGM et INRA

Pour le Groupe Associations IESSE

Directeur de publication :
Jean-Louis Desnoues

CRESS Centre-Val de Loire
6 ter rue Abbé Pasty
BP 41223
45 401 Fleury les Aubrais

Téléphone : 02 38 68 18 90

Télécopie : 02 38 43 05 77

Messagerie : l.blanchard@cresscentre.org



Groupe AIESSE
CESER Centre – Val de Loire